# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

# DU CONSEIL COMMUNAL

# DU 3 AVRIL 2023 (19 : 00)

**Présents :**
Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Madame Marie-Claude Klenner, Monsieur Laurent Arman, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Monsieur Benoît Deghorain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Conseillers;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;
**Excusés :**
Monsieur Philippe Labar, Monsieur Saverio Fragapane, Conseillers;
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;

# Conseil communal du 3 avril 2023

## à 19h00

## Salle B - Kursaal

# SÉANCE PUBLIQUE

## JURIDIQUE

### 1. Incendie de l'église des Récollets - Constitution de partie civile - Autorisation d'ester en justice - Décision

Le Conseil communal est invité à autoriser le Collège communal à se constituer partie civile à l'encontre du ou des auteurs présumés de l'incendie de l'église des Récollets.

*M. Piret indique qu'il ne peut qu'espérer que l'enquête avance et notamment dans l'identification des responsables de cet incendie. Selon lui, il est important de connaître leur identité et d'engager leur responsabilité. Il sait que l'identification des responsabilités peut prendre du temps. En tant qu' Echevin, il en a connu l'expérience, dans le cadre d'un sinistre dans une friterie à la rue de la Gaieté. Selon M. Piret, il est important de récupérer l'argent public engagé par la Ville dans le cadre de la gestion des aspects de sécurité ayant suivi ce sinistre. S'il y a un doute, quant à la possibilité de récupérer une indemnisation en numéraire et compte tenu de la situation financière précaire du propriétaire du site, M. Piret estime que la récupération par la Ville de Binche de la propriété du site pourrait constituer une alternative, dès lors que ce site constitue une possibilité pour la Ville de Binche d'y développer, par exemple, une salle communale. A Binche, en centre-ville, nous manquons de telles infrastructures. Cela permettrait, par ailleurs, que l'édifice ne soit pas laissé à l'abandon, ni abattu, considérant son statut patrimonial. Cette solution lui semble adéquate.*

*M. Devin précise qu'il n'est pas sur la même analyse des perspectives et des solutions dans ce dossier que M. Piret. Effectivement, s'il y a une volonté du Collège communal de se constituer partie civile et dans la perspective d'être indemnisé pour les fonds engagés, il indique pour le reste que le Collège communal n'a pas à entrer en propriété du bien. M. Devin rappelle avoir interpellé Mme Debue, qui souhaite donner une deuxième chance au bien. Il convient de voir ce qu'il adviendra et les solutions qui seront mises sur la table. L'AWAP a été désignée afin d'analyser ce dossier par la Ministre. Rien de neuf n'est mis sur la table à ce stade.*

*M. Piret indique qu'il est impossible que l'enquête ne débouche sur aucun résultat.*

*M. Devin indique qu'aucune information sur l'évolution du dossier n'a été portée à sa connaissance par les autorités compétentes.*

**Accord à l'unanimité**

## SUBSIDES

### 2. Asbl "Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2021 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2021 par l'Asbl "Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

**Accord à l'unanimité**

### 3. Asbl "Amis de Binche Culture" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2021 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2021 par l'Asbl "Amis de Binche Culture", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

**Accord à l'unanimité**

### 4. Asbl "Office du Tourisme de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2021 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2021 par l'Asbl "Office du Tourisme de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

**Accord à l'unanimité**

### 5. Subsides communaux - Rapport annuel 2022 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport relatif aux subventions en espèces et en nature, octroyées par le Collège communal en 2022, en vertu de la délégation accordée le 18 juin 2013.

**Prise de connaissance**

## REGIE FONCIERE

### 6. Vente d'un terrain de 63 m² - Propriété de la Ville - Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte établi par le bureau d'Étude notariale relatif à la vente d'une parcelle de terrain sise rue des Sorbiers à Binche (Bray) d'une contenance de 63ca précadastrée 330A P0000 au montant de 5.600 € hors frais.

**Accord à l'unanimité**

## 7. Ancienne maison communale de Waudrez - Convention de mise à disposition - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition, à passer entre la Ville de Binche et l'association "Parkinson", pour l'occupation de la salle du bas de l'ancienne Maison communale de Waudrez, le deuxième vendredi de chaque mois de 14h à 16h30.

**Accord à l'unanimité**

## 8. Droit de passage sur une parcelle appartenant à la Ville de Binche - Approbation de la convention de servitude de passage à titre précaire

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de servitude de passage à titre précaire, à passer entre la Ville de Binche et la partie demanderesse.

**Accord à l'unanimité**

## 9. Régularisation de parcelles communales enclavées à Leval - Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente des parcelles cadastrées section B n° 260D et 269X au prix de 1.950 €.

**Accord à l'unanimité**

# ALLOËT

## 10. Bois de l'Alloët - Contrat de vente de gré à gré - Approbation de l'adjudicataire

Le Conseil communal est invité à approuver l'adjudicataire ayant remis une offre, le 10 février 2023, dans le cadre d'une vente de bois de gré à gré proposée par le SPW -DNF pour le bois de l'Alloët (lot n°1). Le contrat de vente de gré à gré est établi en application de l'article 74 du Code forestier et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 (arbres à abattre d'urgence et arbres abattus à enlever d'urgence pour des raisons sanitaires ou de sécurité).

**Accord à l'unanimité**

# MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

## 11. Marché de travaux en matière d'éclairage public 2023/2027- Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Binche à la centrale d'achat ORES ASSETS - Approbation

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Binche à la centrale d'achat ORES ASSETS, le Conseil communal est invité à :
- renouveler l'adhésion de la Ville de Binche à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce, pour une durée de 4 ans, renouvelable à partir du 1er juin 2023;
- recourir pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations/d'établissement de nouvelles installations aux entrepreneurs désignés par la centrale dans le cadre d'un marché pluriannuel ;
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;
- transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle et à l'intercommunale ORES Assets pour dispositions à prendre.

**Accord à l'unanimité**

## 12. Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2023 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2164 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2023", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 48.748,94 € hors TVA ou 51.673,88 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 722/723-60 (n° de projet 20230007).

**Accord à l'unanimité**

## 13. Accord-cadre de travaux de rabotage et pose 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de rabotage et pose 2023", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2163 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de rabotage et pose 2023". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 413.223,14 € hors TVA ou 500.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure ouverte;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/731-60 (n° de projet 20230019).

**Accord à l'unanimité**

## 14. Construction Hall Omnisports - Accord de principe sur l'avant-projet - Décision

Dans le cadre du projet "Construction Hall Omnisports", le Conseil communal est invité à :
- marquer son accord de principe sur l'avant-projet de "Construction Hall Omnisports" ;
- marquer son accord de principe sur l'estimation des travaux au montant de 8.042.677,57 € HTVA ou 9.731.639,85 € TVAC de l'avant-projet de "Construction Hall Omnisports" ;
- marquer son accord de principe sur l'esquisse de l'avant-projet "Construction Hall Omnisports" ;
- transmettre la décision d'accord de principe sur l'avant-projet de "Construction Hall Omnisports" à l'autorité subsidiante SPW-INFRASPORTS.

*M. Devin indique qu'il ne s'agit pas d'un Hall omnisport mais plus d'un Centre sportif. C'est important de le préciser, compte tenu de l'affectation à la pratique sportive d'anciens halls à l'heure actuelle. La nouvelle infrastructure n'est pas une restructuration d'un ancien bâtiment pour une pratique sportive mais bien un bâtiment qui a vocation à être conçu, en tant que tel, dès le début pour une telle affectation sportive.*

*M. Piret précise qu'il lit dans le dossier qu'un accord de principe est recherché de la part de la Ville de Binche auprès du Ministre compétent. Il demande si des subsides ont déjà été obtenus en faveur de ce projet.*

*M. Devin explique qu'il y a la nécessité de déposer ce dossier pour solliciter un tel subside et dans le décret relatif aux nouvelles infrastructures sportives.*

*M. Ferrari demande si les énergies renouvelables sont une priorité dans le cadre de l'élaboration de ce dossier. Il lit que les panneaux photovoltaïques sont en option dans le dossier.*

*M. Devin indique que l'aspect énergétique de l'infrastructure est essentiel dans l'élaboration de ce projet. Un focus est bel et bien mis sur cet aspect dans le dossier, qui est l'une des caractéristiques d'une telle infrastructure, par rapport aux infrastructures existantes et au-delà des caractéristiques et des qualités sportives.*

**Accord à l'unanimité**

## 15. Accord-cadre de travaux 2023 - Rénovation des cours d'écoles - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2023 - Rénovation des cours d'écoles », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2167 et le montant estimé du marché " Accord-cadre de travaux 2023 - Rénovation des cours d'écoles", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 200.663,88 € hors TVA ou 242.803,29 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 722/723-52 (n° de projet 20230032).

**Accord à l'unanimité**

## 16. Rénovation Urbaine - Réaménagement des voiries du quartier de la Montagne - Rues de la Montagne / Lucien Roland / du Cerf et Saint-Ursmer - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Rénovation Urbaine - Réaménagement des voiries du quartier de la Montagne : rues de la Montagne, Lucien Roland, du Cerf et Saint-Ursmer », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 2165 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Rénovation Urbaine - Réaménagement des voiries du quartier de la Montagne : rues de la Montagne, Lucien Roland, du Cerf et Saint-Ursmer". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 2.125.325,91 € hors TVA ou 2.571.644,35 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/731-60 (n° de projet 20230023).

*M. Devin signale qu'outre les rues visées dans ce dossier et ce cahier des charges, 2 autres rues seront concernées par des rénovations. Il s'agira de la rue des Orphelins et de la rue Saint-Ulgiste. Ces 2 voiries seront concernées par un autre cahier des charges puisque celui présenté concerne un dossier subsidié en rénovation urbaine, tandis que la rue des Orphelins et la rue Saint-Ulgiste sont concernées par un projet soutenu dans le cadre de fonds régionaux d'investissement communal.*

**Accord à l'unanimité**

## FABRIQUES D'EGLISE

### 17. Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes - Avis favorable sur la désaffectation du presbytère - Décision

Le Conseil communal est invité à émettre un avis favorable sur la désaffectation du presbytère de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes et à transmettre la présente délibération :

- au Conseil de la fabrique d'église Sainte-Pierre à Buvrinnes – Rue du Longfaux 105 à 7133 Buvrinnes ;
- à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

*M. Piret indique qu'il était intervenu longuement et avec le groupe Union pour le maintien du Presbytère de Buvrinnes plutôt que sa démolition et la reconstruction d'une nouvelle infrastructure, en lieu et place. Il demande la confirmation que le bâtiment sera bien conservé à la suite de cette désaffectation.*

*M. Van Houter indique que le dossier présenté ici concerne la désaffectation du Presbytère et non pas le futur projet à développer, en lieu et place du Presbytère. Il précise, concernant le futur projet, que celui-ci a été présenté en CLDR, il y a 2 mois. La démolition avait été identifiée comme une option possible dans le cadre du développement d'une nouvelle affectation du site. Il avait été dit que si une possibilité d'un maintien était identifiée, elle serait envisagée et évaluée. Le projet tel que présenté en CLDR et discuté en Collège communal concerne le maintien du bâtiment actuellement affecté à la cure, ainsi qu'une petite annexe et la construction d'une nouvelle partie. Il y a bien, dans la projection actuelle, non pas la démolition mais la rénovation en profondeur de l'actuel Presbytère, ainsi que le développement d'annexes, dans la perspective de pouvoir y intégrer des fonctionnalités de maison de village.*

**Accord à l'unanimité**

### 18. Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2023 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes en séance du 26 janvier 2023, comme suit :
- Recettes : 68.193,95 € ;
- Dépenses : 68.193,95 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche, pour l'année 2023, augmente de 1.300,00 € et s'élève à 25.965,95 €.

**Pour: 19**
**Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos**
**Abstentions: 9**
**Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut**

## 19. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2023 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 30 janvier 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023, comme suit :
- Recettes : 62.414,60 € ;
- Dépenses : 62.414,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche, pour l'exercice 2023, augmente de 11.000,00 € et s'élève à 42.520,52 €.

**Pour: 19**
**Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos**
**Abstentions: 9**
**Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut**

## 20. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval - Compte - Exercice 2022 - Approbation du compte de l'exercice 2022 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 28 février 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2022, réformé comme suit :
- Recettes : 67.260,07 € ;
- Dépenses : 57.137,64 €;
- Excédent : 10.122,43 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2022 s'élève à 25.746,19 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2022.

**Pour: 19**
**Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos**
**Abstentions: 9**
**Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut**

## 21. Fabrique d'église Saint Pierre de Buvrinnes - Compte - Exercice 2022 - Décision - Approbation du compte 2022 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 22 février 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2022, réformé comme suit :
- Recettes : 37.697,33 € ;
- Dépenses : 29.462,92 € ;
- Excédent : 8.234,41 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2022 s'élève à 10.307,39 € et le subside extraordinaire versé lors de l'exercice 2022 s'élève à 20.000,00 €, montants approuvés à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022.

**Pour: 19**
**Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos**
**Abstentions: 9**
**Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut**

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

### 22. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2022/2023 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des Études du 28 janvier 2023

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des Études, du 28 janvier 2023, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

**Prise de connaissance**

## ENERGIE

### 23. Rapport d'avancement final 2022 des activités du Conseiller en Energie - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'avancement final 2022 des activités du Conseiller en énergie, qui sera communiqué à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, dans le cadre de la charte « Energ'éthique », à laquelle la Ville de Binche a adhéré.

**Prise de connaissance**

## PLAN DE COHESION SOCIALE

### 24. Approbation d'une convention (sans transfert financier) entre le Plan de Cohésion sociale de la Ville de Binche et le centre d'insertion socio-professionnelle "L'Envol" pour l'année 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et le centre d'insertion socio-professionnelle "L'Envol" (CPAS), pour l'année 2023.

**Accord à l'unanimité**

### 25. Plan de Cohésion Sociale - Validation du rapport d'activités - Rapports financiers et "Article 20" - Année 2022 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :
- le rapport d'activités 2022 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport financier 2022 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport financier « Article 20 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche, pour l'année 2022.

**Accord à l'unanimité**

## POLICE ADMINISTRATIVE

### 26. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Zones limitées à 50km/h - Rue de Bienne, rue de la Dîme et rue du Longfaux - Décision

Suite à une demande lors des réunions citoyennes, le service mobilité a évalué la possibilité de créer des zones limitées à 50 km/h à l'approche des îlots d'habitations situés dans la rue de Bienne, la rue de la Dîme et la rue du Longfaux. Le Conseil communal est invité à instaurer une zone limitée à 50 km/h à l'approche des îlots d'habitations situés dans la rue de Bienne, la rue de la Dîme et la rue du Longfaux.

**Accord à l'unanimité**

### 27. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue Albert I$^{er}$ n°91.

**Accord à l'unanimité**

### 28. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, Faubourg du Posty, n° 81.

**Accord à l'unanimité**

## PROJET DE PROCES-VERBAL

### 29. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 février 2023 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 09 février 2023.

*Divers :*
*M. Ferrari indique que les travaux ont débutés à la Chaussée Bruhenault dans le cadre de l'équipement de cette voirie en piste cyclable. Il demande s'il est possible que la cellule de mobilité cyclable communale soit réunie dans le cadre des projets inhérents au développement de la pratique cyclable à Binche.*

*M. Devin indique que cette demande est notée.*

*Mme Philippe indique que le Ministre en charge a communiqué aux Villes et Communes, un courrier dans lequel il fait part de la cherche d'endroit de camps pour les mouvements de jeunesse. Le Ministre souhaite que les Villes participent à cette recherche considérant une pénurie de ce type d'emplacement constatée en Wallonie. C'est une situation peu favorable pour les associations de jeunesse. Mme Philippe demande si la Ville de Binche a identifié des implantations.*

*M. Devin précise que M. Collignon a effectivement sollicité les communes pour identifier une personne chargée du suivi des emplacements de camp. Il explique qu'en la matière, la Ville de Binche n'identifie pas de problème dans la qualification d'endroits de camp et dans la gestion de ceux-ci lorsqu'ils sont occupés. Il y a, à l'heure actuelle et à sa connaissance, 2 endroits de camp disponibles sur le territoire communal et dans la perspective d'implantations de camp de jeunesse.*

*M. Calvagna formule 2 interventions. La première concerne la rue de Clerfayt sur laquelle les véhicules circulent à trop grande vitesse devant l'établissement scolaire spécialisé. Il y a une grande inquiétude de la part du corps pédagogique et des parents d'enfants qui fréquentent cet établissement. Un dossier pour la réduction de la vitesse semble envisagé mais il n'est pas présenté en Conseil communal. Il demande la perspective pour ce dossier. Il précise que les enfants qui fréquentent cet établissement via le bus communal ne peuvent pas bénéficier d'un transport scolaire qui les dépose devant l'établissement. Le parcours restant qu'ils doivent parcourir à pied, de la Route Mons jusqu'à l'établissement scolaire situé à quelques kilomètres, est peu adéquat pour des enfants et pour une bonne pratique piétonne, au vu de la vitesse pratiquée sur cette voirie. M. Calvagna demande si des solutions peuvent être identifiées par la Ville de Binche. Ensuite, il indique être sollicité par de riverains de la rue du Moulin à eau et la rue de Cent pieds, par rapport à la limitation de tonnage qui a été votée pour ces voiries et pour laquelle la panneautisation n'est pas encore installée.*

*M. Devin indique avoir été interpellé relativement à la problématique de la rue de Clerfayt, lors des rencontres citoyennes. Un projet de raclage-pose sur cette voirie est prévu considérant la dégradation de celle-ci. Il indique que des contrôles de vitesse ont été sollicités et mis en place. M. Devin déplore la vitesse des véhicules qui fréquentent cette voirie et à destination d'un enseignement secondaire organisé sur le territoire communal de la Commune d'Estinnes.*

*M. Van Houter indique que le dossier relatif à la mise en place de la limitation de vitesse à 50km/h et 30km/h devant l'établissement a été présenté en Collège communal et sera soumis lors d'une prochaine séance en Conseil communal. En ce qui concerne la problématique de la déserte en transports en commun et en transports scolaires, M. Van Houter indique que c'est un problème qui est identifié pour cet établissement spécialisé mais aussi pour d'autres établissements. C'est un problème constaté pour de nombreuses écoles qui donne l'impression d'une diminution de l'offre de service en la matière. Beaucoup d'enfants n'ont plus d'accès aux transports scolaires dès lors qu'ils n'entrent plus dans les conditions strictes permettant d'en bénéficier. Pourtant, M. Van Houter indique que la législation n'a pas évolué en la matière. C'est une interprétation plus rigoureuse qui doit en être donnée par les services compétents qui justifie ces problèmes qui se multiplient. Au niveau communal, M. Van Houter précise que la Ville de Binche n'intervient aucunement dans la proposition des circuits de transports scolaires et dans les décisions d'octroi de prise en charge. La Ville de Binche n'est nullement consultée dans le cadre de ces dossiers, quel que soit le réseau en faveur duquel cette demande de transport scolaire est formulée, que ce soit le réseau communal ou un autre réseau. Il indique qu'il comprend bien cette problématique qui peut occasionner des soucis en terme de choix des établissements mais également au niveau de la sécurisation des accès. Il déplore cette situation.*

**Accord à l'unanimité sans remarques**

*

La séance est levée.

*

**Séance du Conseil du 3 avril 2023 à 19h00**

***Points de la séance à huis clos***

| N° | Point | Service |
|---|---|---|
| 30 | Mandataire - Pension de retraite - Décision | trait |
| 31 | Personnel ouvrier statutaire - Démission - Mise à la retraite - Décision | Pers. |
| 32 | Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville à raison de 6 périodes par semaine du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 - Ratification | Ens |
| 33 | Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Direction - Binche 6 - Évaluation d'une directrice stagiaire au terme de la première année de stage - Ratification | Ens |
| 34 | Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif - Décision | Ens |
| 35 | Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif - Décision | Ens |
| 36 | Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif - Décision | Ens |
| 37 | Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Article 60 - Ecole communale fondamentale Binche 1 - Convention de mise à disposition d'une assistante maternelle - Du 09/01/2023 au 08/05/2023 - Ratification | Ens |
| 38 | Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Article 60 - Ecole communale fondamentale Binche 6 - Convention de mise à disposition d'une assistante maternelle - Du 09/01/2023 au 08/05/2023 - Ratification | Ens |
| 39 | Enseignement primaire - Année 2022/2023 - Demande de réaffectation par la Commission des pensions de la Fédération Wallonie Bruxelles d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de 24 périodes par semaine - Ratification | Ens |
| 40 | Enseignement fondamental – Binche 4 : Direction - Année scolaire 2022-2023 – Désignation d'un directeur d'école communale à titre temporaire dans un emploi non vacant de plus de 15 semaines - Ratification | Ens |
| 41 | Enseignement fondamental - Binche 5 - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire du 21 février au 26 mars 2023 - Ratification | Ens |
| 42 | Enseignement maternel - Année scolaire 2007/2008 - | Ens |

| | | |
|---|---|---|
| | Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent PTP du 3 septembre 2007 au 30 juin 2008 à l'école communale fondamentale Binche 5 - Implantation de la rue de la Fraternité à 7130 Binche - Décision | |
| 43 | Enseignement maternel - Année scolaire 2008/2009 - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent PTP du 2 septembre 2008 au 30 juin 2009 à l'école communale fondamentale Binche 2 - Implantation de la rue Marie-José 174 à 7134 Ressaix - Décision | Ens |
| 44 | Enseignement maternel - Année scolaire 2012/2013 - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine du 5 décembre au 21 décembre 2012 à l'école communale fondamentale Binche 5 - Implantation de la rue de la Pépinière 57 à 7130 Binche - Décision | Ens |
| 45 | Enseignement maternel - Année scolaire 2014/2015 - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 1er septembre 2014 au 30 juin 2015 à l'école communale fondamentale Binche 4 - Implantation de la rue des Ecoles 9 à 7133 Buvrinnes - Décision | Ens |
| 46 | Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une puéricultrice à raison d'un temps plein soit 36 périodes par semaine au 1er mars 2023 - Décision | Ens |
| 47 | Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Demande de congé pour une interruption complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire à titre définitif et à raison de 24 périodes par semaine du 1er septembre 2022 au 1er septembre 2023 - 4ème demande - Rectificatif - Ratification | Ens |
| 48 | Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Direction - Binche 3 - Admission à la fonction de promotion de directeur d'une école fondamentale communale - Ratification | Ens |
| 49 | Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Prolongation du congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques - Maîtresse de religion catholique à titre définitif du 1er mars 2023 au 7 juillet 2023 inclus - Ratification | Ens |
| 50 | Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2022/2023 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à partir du 29 août 2022 et à raison de 4 périodes par semaine - Ratification | Ens |
| 51 | Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2022/2023 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - | Ens |

| | | |
|---|---|---|
| | Désignation d'un professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant à dater du 2 septembre 2022 à raison de 5 périodes par semaine - Ratification | |
| 52 | Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2022/2023 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant à dater du 18 janvier 2023 à raison de 7 périodes par semaine - Ratification | Ens |
| 53 | Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2022/2023 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à dater du 10 octobre 2022 à raison de 11 périodes par semaine - Ratification | Ens |